

AVIS D'ENQUETE

Syndicat d'améliorations foncières de la route principale H144 / Section Rennaz – Les Evouettes

Territoire des communes de : Chessel, Noville, Rennaz et Roche

Remaniement parcellaire EGT

* * * * *

Conformément à la loi sur les améliorations foncières et aux dispositions légales en vigueur, ainsi qu'à l'article 97 de la loi fédérale sur l'agriculture du 29 avril 1998, une enquête publique est ouverte sur l'objet suivant :

- Adaptation des limites et des droits suite à l'exécution des travaux collectifs et privés

Le dossier est déposé au Greffe municipal de la Commune de Noville du mardi 26 février au mercredi 27 mars où les intéressés peuvent en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture du bureau communal ou sur rendez-vous préalable (tél 021 967 15 25).

Les réclamations ou oppositions doivent être consignées sur la feuille d'enquête ou adressées dans ce délai par lettre recommandée à la Commission de classification, pour adresse le greffe municipal de la Commune de Noville.

Une délégation de la Commission de classification accompagnée de son secrétaire, M. Jean-Luc Horisberger, ingénieur géomètre, sera à disposition pour donner des renseignements à la salle du battoir à Noville le lundi 4 mars de 14h00 à 16h00.

Assemblée générale : le lundi 4 mars 2019 à 10h00 à la salle du battoir à Noville.

Le Comité de direction